

Y a-t-il présence de sels d'ammonium dans les panneaux STEICO ?

L'arrêté du 21 juin stipule : « La mise sur le marché, l'importation, la détention en vue de la vente ou de la distribution, la vente ou la distribution et la fabrication d'isolants à base de ouate de cellulose adjuvantés de sels d'ammonium sont interdites. »

Cet arrêté ne concerne pas nos produits qui sont à base de fibre de bois et ne contiennent pas de ouate de cellulose.

D'autre part, les fabricants de ouate de cellulose utilisent des sels d'ammonium solides ajoutés à la ouate de cellulose en phase sèche.

Nous n'utilisons pas de sels d'ammonium mais une solution liquide de phosphate d'ammonium (un conservateur alimentaire utilisé couramment dans l'industrie agro-alimentaire) ajouté de façon homogène à la fibre de bois en phase humide.

Cette formulation s'est avérée stable depuis plus de quinze ans et n'a occasionné aucun désagrément.

